



Le gouvernement maltraite les retraité-e-s

Le gouvernement veut encore baisser le pouvoir d'achat des retraité-e-s ! Il prévoit de revaloriser les pensions de seulement 0,3 % en 2019 et 2020. L'inflation des 12 derniers mois s'élève à 2,3 %... Des prestations sociales, comme l'APL, ne suivront plus l'inflation. Le gouvernement considère les retraités, non plus comme des citoyens qui ont travaillé, cotisé, acquis des droits en termes de retraite et de santé, mais comme des vieilles personnes qui coûtent cher, qui doivent être prises en charge pour leur assurer un minimum pour survivre. Le Président de la République les considère comme des « nantis », et les remercie des efforts auxquels il les contraint. Ce n'est pas acceptable.

Il est dès lors utile de rappeler quelques éléments de la réalité vécue par un quart de la population.

Quelques réalités sur la contribution des « nantis » à l'effort national

Le montant moyen des pensions est de 1 376 euros bruts (1 283 € nets). Les pensions des femmes sont inférieures de 39 % à celle des hommes et 44,6 % des femmes retraitées (13,6 % des hommes) perçoivent la pension minimum de leur régime d'affiliation. La pension est bien plus faible que le salaire moyen de 2 250 €, et même du salaire médian de 1 797 €.

Le montant des pensions est resté bloqué d'avril 2013 à octobre 2017 (exceptés les 0,1 % d'octobre 2015). En 2018, le montant des pensions est de nouveau bloqué puisque toute éventuelle revalorisation a été repoussée à janvier 2019, alors que les prix ont augmenté de 2,3 % lors des 12 derniers mois.

Depuis vingt ans, les retraités perdent en moyenne 1 % par an par rapport au salaire moyen à cause de la revalorisation des pensions qui n'est plus indexée sur le salaire moyen mais sur l'indice INSEE de l'inflation.

Le nombre de retraité-e-s pauvres, selon le Secours populaire, est de plus de 1 million, soit 8 % de la population, qui vit avec moins de 1 000 euros par mois.

Les pertes de pouvoir d'achat se cumulent :

- la CSG est passée de 1,1 % à sa création à 8,3 % en 2018. Le gouvernement a menti en affirmant qu'il y aurait compensation en octobre 2018 par la baisse de la taxe d'habitation, nous avons maintenant la preuve que c'est faux, plus de 91 % des retraité-e-s (6,4 millions) perdront en moyenne 380 € sur l'année 2018 !

- la CRDS créée en 1996 à 0,5 %.

- la CASA créée en 2013 à 0,3 %,

soit 9,1 % de retenues sur de nombreuses pensions.

En 3 ans : 1 500 € pris dans la poche du retraité

Exemple concret d'un retraité qui percevait en décembre 2017 la pension moyenne de 1 376 € bruts. Sans compter les pertes du passé (gel des pensions, CASA, CRDS), à partir du 1^{er} janvier 2018, il perd 1,7 % avec la CSG, et 1,7 % avec la hausse des prix évaluée pour 2018 : la facture est de 561 € de perte de pouvoir d'achat pour l'année 2018.

Si le gouvernement limite à 0,3 % la revalorisation des pensions, pour une inflation de 1,7 %, ce sera une perte de 511 € par an en 2019 et en 2020.

Cela représente plus de 1 500 € sur trois ans : plus d'un mois de pension !

Côté mesures fiscales, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves avait fortement alourdi la facture pour 3,6 millions de contribuables, et la fiscalisation des 10 % du complément de pensions pour avoir élevé 3 enfants a augmenté les impôts pour beaucoup.

Pendant ce temps, le minimum vieillesse a été « revalorisé » de 30 euros au 1^{er} avril 2018, mais l'APL a baissé de 5 euros mensuels en janvier 2018 puis a été gelée en 2018 (cela concerne 41 % des retraités qui vivent en HLM), la part du budget de l'état destinée au logement doit baisser de 18 % sur 2 ans (2018-2019). Le prix du gaz a augmenté de 6,9 % en janvier 2018, puis de 7,45 % en 1^{er} juillet (cela concerne 35 % de la population, dont plusieurs dizaines de milliers de retraités qui se trouvent en situation de vulnérabilité énergétique). Rappelons que les tarifs de l'électricité ont augmenté de 37 % entre 2006 et 2016.

Par comparaison, les journalistes économiques vantent la bonne situation du CAC 40 : plus 54 % d'augmentation des bénéfices des entreprises du CAC 40 de 2013 à 2016 (soit 74 milliards de bénéfice en 2016)... et c'est aux plus aisés que Macron a fait des cadeaux fiscaux impériaux : suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés (jusqu'à 25 % en 2022), baisse de 1,8 point de la cotisation famille, baisse annoncée des cotisations patronales maladie de 6 points en 2019, suppression de « l'exit tax » (6 milliards d'euros)...

Toutes ces mesures aboutissent à une régression du pouvoir d'achat des retraités, et même à une paupérisation progressive de cette tranche de population.

Le Président en campagne avait assuré que le pouvoir d'achat des retraité-e-s serait préservé : chacun constate le contraire.

Les annonces, ou rétropédalages récents du gouvernement et du Président de la République tentent seulement à jeter un rideau de fumée devant la colère des retraité-e-s : taxe d'habitation, revalorisation différenciée, elles ne laissent espérer aucune amélioration de la situation. L'annonce d'une 2^e journée de solidarité des salariés - qui se traduira logiquement par l'augmentation de la CASA reste en suspens.

Pour les retraité-e-s actuels, presque tout a été dit, puis contesté au vu des protestations : impact du projet de la retraite à points qui comporte un chapitre sur la revalorisation des pensions permettant de répartir la même masse de pensions entre davantage de retraités, remise en cause de la pension de réversion, abandonné par « tweet » présidentiel pour les retraités actuels, puis, nouveau « tweet », pour tous... en attendant de prochaines annonces. La loi ELAN entérine à 10 % (au lieu de 100 % jusqu'ici) la construction des logements accessibles aux personnes handicapées, elle va aussi pénaliser directement les retraités en perte d'autonomie.

Le gouvernement «joue avec les nerfs» des retraités, et l'ébauche des projets laissent seulement entrevoir une baisse généralisée du montant des pensions servies (ce qui fut le cas dans les pays qui ont adopté le système de retraite à points). La suppression de tous les régimes spéciaux et l'universalisation du régime de retraite laissent craindre de nombreux perdants, et tout particulièrement sur la pension de réversion qui concerne 4,4 millions de retraités (dont 1,1 million n'ont que ce revenu). Sur le taux de remplacement, avec le nouveau système, c'est une baisse de 10 à 20 % du niveau des pensions qui est envisagée, pour tous.

Dans la rue les 28 septembre 2017, 15 mars et 14 juin 2018, les retraités ont protesté contre la hausse de la CSG et le gel des pensions.

Face à la forte mobilisation du 15 mars, où 200 000 retraités étaient descendus dans la rue, le gouvernement avait un peu reculé sur la CSG : 100 000 retraités modestes supplémentaires seraient exemptés en 2019 de l'augmentation de la CSG qui baisse la pension de 1,7 %. La mobilisation a donc payé - le gouvernement a voulu désamorcer la crise. On n'ose imaginer ce qui se produirait si seulement la moitié des 17 millions de retraités se mobilisait dans toute la France !

Les retraités ne sont pas des nantis. Pour le gouvernement, la revalorisation des pensions est un sujet qui fâche : **alors fâchons-nous !** Jusqu'à quand accepterons-nous de nous laisser plumer par des personnes qui n'ont aucun besoin de tout l'argent qu'elles engrangent, au détriment des plus modestes ? Si le gouvernement a les moyens de faire des cadeaux impériaux aux plus aisés, c'est qu'il y a des moyens financiers disponibles, qui doivent être partagés.

Exigeons ensemble :

- **La suppression de la hausse de la CSG** qui pénalise les retraité-e-s de 4,5 milliards d'euros et fait baisser le taux de remplacement de 2,5 % en net pour les retraité-e-s depuis cette hausse. Nous demandons l'inscription de cette mesure dans le PLFSS 2019.
- **La revalorisation de toutes les pensions**, par la fin du gel des pensions, le refus de seulement 0,3 % en 2019 et 2020, et le rattrapage des pertes subies.
- **L'indexation des pensions sur les salaires.**
- **Mesure pour les faibles pensions** en exigeant un minimum de pension porté au niveau du SMIC pour une carrière complète.
- **Le maintien des pensions de réversion**, sans conditions de ressources.
- **Perte d'autonomie** : prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécu et ouverture d'un droit universel dans le cadre du service public.
- **L'égalité** du montant des pensions entre hommes et femmes.
- **Le remboursement de tous les médicaments** et frais médicaux à hauteur de 100 %.

Exprimez votre colère, fâchez-vous :

- **Signez la pétition** disponible sur internet pour exiger le retrait de l'augmentation de la C.S.G. (<http://www.retraitesencolere.fr/>)
- **Préparez-vous à manifester dans votre département les 3 et 18 octobre** pour exiger l'augmentation des pensions. Le futur Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (PLFSS) doit prendre en compte cette exigence.